

Communiqué de presse

Oui à la reprise du règlement Frontex de l'UE

Fribourg, le 27 avril 2022

La Chambre patronale, organe politique de l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF), dont les membres représentent les associations professionnelles et les PME fribourgeoises, s'est réunie dernièrement. Lors de sa séance, elle s'est positionnée sur les objets de votations fédéraux et cantonaux du 15 mai prochain.

La Chambre patronale a décidé à l'unanimité de soutenir le décret relatif au transfert de propriété et l'octroi d'une dotation en capital en faveur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). En effet, cet objet a une incidence directe sur l'économie, le développement du canton de Fribourg et la création de nouveaux emplois puisqu'il porte sur le transfert de trois sites industriels de l'Etat à l'ECPF : AgriCo à Saint-Aubin, la Maillarde à Romont ainsi que Pré-aux-Moines à Marly. Ce décret implique aussi l'octroi d'une dotation en capital complémentaire de 6 millions de francs, afin de couvrir les excédents de charges de l'ECPF, ce qui permettra d'assurer son fonctionnement jusqu'à son autonomie financière, prévue en 2029.

Oui à la reprise du règlement Front de l'Union européenne

La Chambre patronale soutient à l'unanimité la reprise du règlement Frontex de l'Union européenne. Celui-ci a une incidence indirecte mais importante sur l'économie et les PME puisqu'un refus aurait comme conséquence une exclusion de la Suisse de l'espace Schengen. Selon un rapport du Conseil fédéral ceci engendrerait une perte de plusieurs milliards de francs par an pour l'économie suisse. Un oui à cet objet signifie que la Suisse contribue à la sécurité en Europe, qu'elle protège ses frontières, préserve sa liberté de voyager et renforce le positionnement de la Suisse en tant que destination touristique.

Non à la modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques

La modification de la loi sur le cinéma a été rejetée par les membres de la Chambre patronale. Ils ont estimé que l'investissement de 4% dans le cinéma suisse équivaut à un impôt extraordinaire qui risque de se répercuter sur les consommateurs. De plus, en introduisant un quota de 30%, cette nouvelle loi sur le cinéma ne favorisera que les productions européennes, ce qui représente une discrimination à l'égard de producteurs hors pays de l'Europe et nuira à la diversité de l'offre. Quant à l'attribution du soutien, elle devrait se décider sur la base de la qualité des films et non sur leur provenance. Notons finalement que la Confédération et la SRG SSR soutiennent déjà le cinéma suisse à hauteur de 100 millions de francs par année, ce qui est suffisant.

Loi sur la transplantation

Les membres de la Chambre patronale ne sont pas entrés en matière en ce qui concerne la loi sur la transplantation puisque cet objet n'a pas de lien avec l'économie.



UPCF
Union Patronale du Canton de Fribourg
Freiburger Arbeitgeberverband

Contacts

Reto Julmy – Directeur de l'UPCF
079 647 02 47
reto.julmy@upcf.ch

Daniel Bürdel – Directeur adjoint de l'UPCF
079 262 04 70
daniel.buerdel@upcf.ch

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) est l'association faîtière qui représente et défend les intérêts patronaux, des PME et de l'économie en général. Elle a pour but de s'engager pour le maintien de bonnes conditions cadres permettant aux entrepreneurs de se préparer aux défis du marché en constante évolution. Actuellement, l'UPCF gère une soixantaine d'associations professionnelles représentant plus de 8000 membres, 17 secrétariats de cours interentreprises, diverses commissions d'apprentissage et siège dans 8 commissions paritaires.